

OBJECTIFS (FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE)

- Concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires ;
- Conduire des activités d'initiation et d'apprentissage sportif vers l'acquisition du « Pass'sports de l'eau" (ENF2) et du « Pass'compétition » disciplinaire (ENF3) ;
- Participer au fonctionnement du club ;
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

PRÉREQUIS A L'ENTRÉE EN FORMATION

- Age minimum : 16 ans (dans l'année de l'inscription)
- Licence FFN en cours
- Etre titulaire du BF1 OU du BPJEPS AAN et du titre d'évaluateur ENF1
- Etre titulaire du « Sauv'nage » (ENF1)
- Etre titulaire du PSC1 ou son équivalent
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres

VOLUME ET CONTENUS DE LA FORMATION

- **Volume horaire minimum : 215 heures**

Formation en centre	Stage en situation (club)	Accompagnement d'un déplacement	Travail personnel
115 heures	60 heures	8 heures	32 heures

- **7 Unités Capitalisables à valider :**

Etre capable de :

- UC1 : participer au fonctionnement du club
- UC2 : préparer une séance
- UC3 : encadrer un groupe dans le cadre d'une séance
- UC4 : mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
- UC5 : conduire une action éducative
- UC6 : maîtriser les outils ou les techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC7 : accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

Une **formation continue** d'une journée est obligatoire tous les deux ans pour conserver les prérogatives du BF2.



MODALITÉS DE CERTIFICATION

- **5 épreuves :**
 - Evaluation en structure (par le tuteur) et dossier (portant sur le fonctionnement du club et l'intégration du candidat au sein de celui-ci)
 - Epreuves pratiques : test de sécurité, démonstration des tâches de l'ENF2 Préparation et conduite de séance (30 min), suivie d'un entretien (20 min)
 - Rédaction d'un compte-rendu sur le déroulement d'un déplacement en compétition
 - QCM et/ou questions courtes : réglementation et connaissances spécifiques

EQUIVALENCES ET DISPENSES (au regard du positionnement effectué en amont de la formation)

- Pour les enseignants (statut juridique) OU titulaires d'un ancien Brevet Fédéral (hors entraîneur des jeunes et moniteur) OU titulaires du BEESAN OU titulaires d'un diplôme MNS :
 - Equivalence du BF2 pour les licenciés FFN titulaires des titres d'évaluateur ENF1 et ENF2, justifiant une expérience de 100 heures d'enseignement du niveau « Pass'sports de l'eau » pendant deux ans et en suivant une journée de formation complémentaire.
- Pour les titulaires du BPJEPS AAN :
 - Dispense des UC1 à UC6 du BF2 après positionnement pour les licenciés FFN titulaires des titres d'évaluateur ENF1 et ENF2 justifiant une expérience de 100 heures d'enseignement du niveau « Pass'sports de l'eau » pendant deux ans et en suivant une journée de formation complémentaire.
- Pour les titulaires d'une licence STAPS entraînement natation :
 - Dispense des UC1 à UC5 du BF2 pour les licenciés FFN titulaires des titres d'évaluateur ENF1 et ENF2, justifiant une expérience de 100 heures d'enseignement du niveau « Pass'sports de l'eau » pendant deux ans et en suivant une journée de formation complémentaire.

